

LETTRE OUVERTE A MADAME AMINATA TOURE

Madame,

C'est avec indignation que nous avons pris connaissance de l'article paru sur le site SeneWeb vous prêtant des propos mettant gravement en cause Monsieur Lamine DIACK, ancien Président de l'IAAF ;

Ces propos auraient été tenus dans le contexte d'accusations proférées contre Monsieur Khalifa SALL, accusé d'avoir bénéficié de « l'argent sale de Lamine Diack ».

Nous nous refusons de croire que vous ayez pu avec autant de légèreté céder à une telle infamie.

Que vous soyez en lutte avec un adversaire politique est banal,

Le fait que vos échanges soient rudes peut se comprendre,

Impliquer Monsieur Lamine DIACK à des polémiques auxquelles il est étranger est inadmissible ;

Le faire avec l'outrance qui suit des propos visés relève de l'avanie ;

Monsieur Lamine DIACK n'a pas et n'a jamais eu d'argent sale.

Une instruction est en cours et le Ministre de la justice que vous avez été ne saurait s'affranchir du respect de la présomption d'innocence ; encore moins s'arroger le droit d'accuser sans preuve, sans mesure, sans nuance et de condamner sans appel.

Depuis le début de l'affaire dont s'agit les sénégalais dans leur ensemble, la classe politique dans sa diversité ont exprimé soutien, solidarité et compassion à Monsieur DIACK ; à tout le moins tous ont observé une décente modération appelant à la retenue et au déroulement serein du cours de la justice.

Monsieur le Premier Ministère a exprimé sans équivoque la sage et ferme position des autorités publiques sénégalaises devant l'Assemblée Nationale.

Aussi, nous ne comprenons pas la violence irrespectueuse des propos contre Monsieur Lamine DIACK.

Il serait aisé de vous répondre sur le même ton ; cela reviendrait à rabaisser le débat et distraire de l'essentiel.

Venant de vous, les propos visés relèveraient d'un triple manquement :

- manquement à l'éthique républicaine et à la solidarité gouvernementale qui interdit qu'un conseiller s'exprime à rebours de la position officielle annoncée par le Chef du gouvernement devant la représentation nationale ;

- manquement à l'éthique de justice qui commande à tous et a fortiori à un ancien ministre de la justice, le respect de la présomption d'innocence ;

- manquement aux valeurs sénégalaises de bienséance et de savoir vivre.

Les propos visés sont sans égard pour ce que Monsieur Lamine DIACK a été et demeure aux yeux des sénégalais, mais pire encore ils sont sans respect pour son âge qui aurait dû vous inspirer plus de retenue et de tenue.

Monsieur Lamine DIACK en vous recevant à MONACO il n'y a pas si longtemps a été pour vous un hôte d'une généreuse hospitalité ; la pudeur aurait consisté à ne pas le salir si injustement.

Il reste que cette accusation tapageuse relève de la Loi pénale ;

Aussi, si vous ne démentiez pas en être l'auteur, nous considèrerons que vous en assumez l'entière responsabilité telle qu'elle est rapportée et y attacherons les conséquences qu'elle appelle.

Fait à Dakar, le 1^{er} Mars 2016

Maître Daouda DIOP
Avocat au Barreau de Reims

Maitre Christian CHARRIERE-BOURNAZEL
Avocat au Barreau de Paris

Maître Alexandre VARAUT
Avocat au Barreau de Paris

